

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 septembre 2026
Délibération n°2026/071

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, M. Franck ROCHE, Mme Élodie POZIN-ROUX, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, M. Lionel VIBERT

Étaient absents : M. Cédric PERRETIER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC, M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 27 août 2026 - Affichage du : 27 août 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 9 / Conseillers représentés : 1

Mme Anaïs BRUNET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : ÉVOLUTION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
DE LA SAVOIE
Adhésion à la compétence transition énergétique**

Le Maire expose à l'assemblée les opportunités offertes par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) dans le cadre de l'accompagnement des collectivités face aux défis climatiques et énergétiques actuels.

Le SDES propose à ses membres une compétence optionnelle intitulée « Transition Énergétique ». L'adhésion à cette compétence permet à notre collectivité de bénéficier d'un appui technique, juridique et financier pour :

- Massifier les projets de rénovation énergétique de nos bâtiments publics.
- Développer les énergies renouvelables locales (solaire photovoltaïque, bois-énergie, etc.).
- Déployer des infrastructures de mobilité durable.
- Optimiser nos consommations d'énergie et réduire nos dépenses de fonctionnement.

Le transfert de cette compétence n'entraîne pas de perte de maîtrise de nos projets, mais permet de mutualiser les outils et l'ingénierie publique à l'échelle départementale.

Conformément aux statuts du SDES, cette adhésion doit faire l'objet d'une délibération concordante de notre assemblée, qui sera ensuite soumise au comité syndical du SDES pour validation définitive.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts en vigueur du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES),

Considérant l'intérêt pour la collectivité de mutualiser les moyens pour accélérer sa transition écologique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

APPROUVE l'adhésion de la Commune de MONTAGNY à la compétence optionnelle «Transition Énergétique» du SDES.

ACCEPTE les modifications statutaires du SDES qui en découlent.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au Représentant de l'État pour le contrôle de légalité, ainsi qu'au Président du SDES.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le*

11 SEP. 2026

La Secrétaire de séance,

Anaïs BRUNET



Le Maire,

Roland DRAVETS

